



54^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 1 – Décisions et conclusions

Présentation de la résolution L.21 – Situation des droits de l'homme en Fédération de Russie

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentation permanent du Luxembourg

12 octobre 2023

Monsieur le Président,

Ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution L.21, intitulé « Situation des droits de l'homme en Fédération de Russie », au nom de 26 pays qui sont membres de l'Union européenne.

Le 21 septembre dernier, ce Conseil a tenu le premier dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains en Russie, Mme Mariana Katzarova, sur base de son premier rapport, qui est accablant.

Les autorités russes, embourbées dans une guerre d'agression injustifiable contre leur pays voisin, l'Ukraine, font en même temps taire toute critique au niveau national, par tous les moyens. La Rapporteuse spéciale a décrit la capture et l'instrumentalisation de toutes les institutions de l'État, en commençant par un parlement qui adopte des lois liberticides ; suivis d'une justice à la solde du pouvoir, qui n'a acquitté que 0,4% des accusés en 2022 ; ainsi que d'un exécutif, qui réprime tout soupçon de dissidence. La liberté d'opinion et d'expression sont étouffées, tout comme la presse libre et les organisations indépendantes de la société civile. À leur place, les autorités ont mis des organes de propagande, ainsi que des ONG factices.

La Russie est un grand pays. Comme tous les êtres humains, partout, les habitants de la Russie méritent de vivre libres et de jouir de la totalité des droits humains qui leur sont garantis par la Constitution et par le droit international. Malheureusement, leurs autorités en ont décidé autrement et refusent de coopérer en bonne foi avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains. Les demandes répétées de la Rapporteuse spéciale sont restées sans réponse. Les autorités n'ont pas participé au dialogue avec le Comité des droits de l'homme.

Le projet de résolution devant vous reflète les éléments principaux du rapport de la Rapporteuse spéciale ; nous constatons que la situation ne s'est pas améliorée depuis l'année dernière et qu'il convient donc de reconduire le mandat. Nous remercions toutes les délégations qui ont contribué aux négociations sur ce projet de résolution. Nous espérons que les autorités la Fédération de Russie saisiront la chance que représente ce mandat, pour montrer qu'elles sont prêtes à dialoguer et à coopérer de manière constructive avec les mécanismes de ce Conseil.

En attendant, les voies de recours régionales sont en grande partie coupées ; la Russie n'est plus membre du Conseil de l'Europe. Les titulaires des droits humains en Russie voient ces droits s'effriter progressivement ; les défenseurs de leurs droits sont enfermés, disparus, ou exilés. La première raison d'être de ce mandat est de construire un pont entre les titulaires et défenseurs des droits humains russes. d'une part, et le système international de protection des droits humains, d'autre part.

Nous invitons tous les états membres de ce Conseil à reconduire le mandat et à soutenir le projet de résolution L.21.

Je vous remercie de votre attention.

(474 mots/3 minutes)